

LE GENTRE EDUCATIF ET CULTUREL
DU VAL D'YERRES

SITUATION 1972 PERSPECTIVES 1973

1. SITUATION 1972

11 les activités

la brochure ci-jointe (annexe 1) donne une vue à peu près exacte des multiples activités du C.E.C, Notons en outre en Juin 1972 le succès très net de la "fête du C.E.C." - en deux jours plus de 10.000 personnes ont participé à ce festival de nos réalisations.

12 le rayonnement

12.1 local - le tableau ci-joint (annexe 2), sans doute insuffisant car le C.E.C. ne possède ni le personnel ni le matériel nécessaire pour tenir plus que des statistiques élémentaires, montre que le rayonnement du C.E.C. s'accroît dans les communes avoisinantes.

12.2 national et international - les visites sont toujours aussi nombreuses, elles absorbent le quart environ du temps du Directeur Général et de l'Attaché aux Relations Extérieures, (voir ci-joint annexe .3 liste des visites). Particulièrement importantes, et longues, sont les visites des journalistes : en 1971-72, 13 articles ont été publiés sur le C.E.C. (voir liste annexe 4).

13 les moyens

13.1 équipement - dans un terrain de 4 ha, la surface de plancher utilisée est de 13.530 m². Deux établissements sont commencés (à des niveaux très différents) mais non terminés et tout-à-fait inutilisables : le Centre de formation professionnelle continue et le théâtre-salle d'exposition. L'entretien a été maintenu autant qu'il est possible compte tenu du peu de personnel, il est à noter que, notamment en ce qui concerne le C.E.S. les visiteurs que nous recevons sont généralement frappés par le bon état des locaux utilisés maintenant depuis 5 ans et à un taux plus élevé que celui des établissements scolaires normaux : l'ouverture de l'école réduirait-elle certaines tensions génératrices de vandalisme ? Nous le pensons sans en apporter d'autre preuve.

13.2 personnels

le C.E.C. bénéficie d'un personnel de 150 personnes (y compris le personnel propre du C.E.C. soit 105 personnes). On trouvera (annexe 5) la liste du personnel propre du C.E.C. en 1972.

13.3 moyens financiers

début 1972 les restes à payer sur les exercices précédents s'élevaient à 303.000 F. Une mesure exceptionnelle a été prise par les pouvoirs publics qui ont accordé au C.E.C des subventions extraordinaires épongeant ce passif et permettant de maintenir en 1972 le même niveau d'activité que l'année précédente. On trouvera (annexe 6) le budget 72 en recettes et dépenses.

Le fonctionnement du C.E.C. se tiendra pour 1972 dans le cadre fixé sauf une dépense supplémentaire de 15.000 F. due aux agios et pénalités mis à notre charge par suite du retard apporté au versement des subventions dont la plus grande part n'était pas encore versée au 15 Octobre, entraînant pour une gestion budgétaire saine, une situation de trésorerie très difficile et d'innombrables ennuis avec les fournisseurs.

L'étude du budget ne rend cependant qu'imparfaitement compte du coût réel du C.E.C. Dans un souci de transparence financier on a procédé (annexe 7) à une estimation du coût tenu des personnels mis à la disposition du C.E.C. pour 1972 par différentes administrations (Education Nationale, Jeunesse Sports et Loisirs) et par la Ville d'Yerres. Cette estimation reste valable en francs constants pour 1973, année pour laquelle le budget est actuellement à l'étude.

2. PERSPECTIVES 1973

21 les activités et leur développement

21.1 au niveau de l'ensemble, On n'a jamais prétendu réaliser à Yerres une intégration totale qui en viendrait à enlever à chaque secteur d'activité une liberté de mouvement indispensable au développement culturel continu. Nous avons cependant encore des progrès à réaliser pour une intégration qui sans perdre de sa souplesse informe mieux la pratique quotidienne ; la liaison 3 A - M.P.T. - Conservatoire sera approfondie, celle qui rapproche bibliothèque et C.E.S. est à mieux mettre en oeuvre, les progrès déjà obtenus en ce qui concerne la liaison de l'enseignement et des enseignants d'Education Physique avec les activités sportives extra-scolaires ont besoin d'être maintenus et renforcés.

Enfin une politique générale de décentralisation au profit des quartiers et des communes voisines, amorcée en 1972, entrera beaucoup plus dans la voie des réalisations concrètes.

21.2 dans les établissements - Nous présenterons pour chaque établissement les grandes lignes des actions prévues en 1973.

21.21 C.E.C. C.BUDE - maintien de l'école ouverte, poursuite des tentatives d'ouvertures de l'enseignements notamment par l'établissement de "passerelles" entre l'école et 'l'école parallèle': le cinéma en 4ème - ateliers télévision : re-lecture - critique (6ème-5ème - journal local télévisé (5ème) et par les ateliers à option de l'après-midi (6ème-5ème et à un moindre degré 4ème). Les options ont été dès la fin 1972 resserrées dans le cadre de "groupes" de classes suivis chacun par une équipe de professeurs - les 6ème et 5ème I, II et III sont impliqués ensemble dans ce travail.

21.22 Promotion Sociale - aussi longtemps que nous ne disposerons pas de possibilité d'hébergement, le statut de cette activité sera celui d'un Centre de Promotion Sociale annexé (exceptionnellement) au C.E.S. et limité à quelques heures hebdomadaires de "cours du soir". Certes le rayonnement de ces actions est important (voir tableau annexe 2) mais un développement plus grand rendu possible par la Loi du 16 Juillet 1971 peut être prévu à partir de Septembre 1973 si comme il est raisonnable de le penser des possibilités suffisantes d'héberge-

ment se découvrent dans une propriété voisine récemment acquise par la ville d'Yerres. La signature d'une convention suspendue jusqu'à présent pourrait intervenir dès le début 1973, l'achèvement des travaux suivant pendant que serait mise en route la vente aux entreprises de sessions de formation dans des créneaux laissés disponibles par d'autres organismes. Le dernier trimestre 1973 verrait le point de départ de cette extension de nos activités.

- 21.23 Centre Social - avec la prise en charge (prévue au budget 1973) du traitement de la Directrice, un pas de plus est fait vers une meilleure intégration : on prévoit en 1973 un développement des activités du "Club Féminin" en coordination avec les autres établissements : 3 A - M.P.T. - Bibliothèque, un fonctionnement plus régulier de la halte-garderie, et enfin des activités plus fréquentées pour le 3^{ème} âge.
- 21.24 Bibliothèque - la bibliothèque sera assurée en 1973 d'un fonctionnement pris en mains par un Conservateur à la disposition du C.E.C. à compter du 1^{er} Novembre 1972, une économie importante sera ainsi réalisée. Elle n'apparaîtra pas dans sa totalité au budget, car il est prévu d'une part d'acquérir un nombre important de volumes pour sortir le fonds de son faible niveau actuel trop vite exploré par les lecteurs habituels, et d'autre part d'engager à partir du 1^{er} Janvier une secrétaire à mi-temps pour accélérer la mise en rayon. Après cette première action qui devrait aboutir à la mise à la disposition du public de 10.000 volumes environ (la bibliothèque est prévue pour 30.000 volumes), on envisage à partir d'Octobre la mise en service deux à trois après-midis par semaine de la bibliothèque enfantine. En ce qui concerne la bibliothèque des jeunes et la discothèque, rien n'est prévu avant 1974 au plus tôt.
- 21.25 le Conservatoire - la politique du Conservatoire sera principalement axée en 1973 sur la décentralisation, déjà d'ailleurs amorcée en fin 1972, aussi bien en ce qui concerne les actions d'initiation ("A nous la musique") que pour les actions plus spécifiques d'enseignement de la danse ou d'un instrument. Une expansion vers des communes non encore touchées est prévue. Enfin une démarche lente vers le prêt gratuit d'instruments est envisagée en 1973, c'est la condition nécessaire pour permettre l'accession des mieux doués à une pratique régulière écartant les obstacles financiers. Cette mesure est générale dans la plupart des conservatoires, nous ne pouvons pas ne pas l'inscrire dans nos objectifs.

Il convient de noter deux aspects importants de l'action poursuivie au Conservatoire : d'une part la constitution d'une équipe de professeur et d'animateurs liée entre eux et à leur tâche commune, d'autre part une participation accrue des usagers par des réunions régulières où tous les aspects de la vie de l'établissement sont abordés.

21.26 les Trois A- l'Atelier d'Animation Artistique a changé de Direction en Septembre 1972. Le nouveau Directeur, Bernard DARLEY, choisit délibérément d'équilibrer l'animation culturelle de petits groupes de pratiquants de telle ou telle technique d'expression, et la diffusion de spectacles de qualité. Certes celle-ci ne sera pas abandonnée pour autant, mais il est prévu un volume plus réduit d'achats de spectacles. Malheureusement ce repli est assuré sans diminution des prévisions budgétaires, par suite de la hausse des prix. Une économie heureusement plus substantielle sera réalisée sur la création de spectacles nouveaux aux frais de la maison ; elle permettra pour l'animation, l'engagement d'un technicien de l'audio-visuel et d'un moniteur des techniques d'expression. Cette nouvelle politique devrait permettre un travail en profondeur en direction de la population des communes du Val d'Yerres.

Ainsi en demeurant dans le cadre limité du budget 1972, augmenté de la croissance normale des coûts, l'Atelier d'Animation Artistique pourra développer son action en profondeur.

21.27 la Maison pour Tous continuera les actions déjà entreprises dont la brochure (annexe 1) donne la liste. En outre le travail de prévention de la délinquance juvénile qui n'est pas présenté dans un document destiné au public sera poursuivi : il a obtenu les années précédentes des résultats assez positifs dans la lutte contre le chômage des jeunes et l'arrêt d'une tentative d'infiltration de vendeurs de drogue, pour qu'on envisage de ne pas abandonner un secteur dont l'importance sociale est certaine.

Il n'y a donc pas lieu à changement de politique, et malheureusement les moyens font défaut pour la création de secteurs nouveaux d'activité ; cependant on peut attendre d'une meilleure coopération avec les 3 A un développement des activités d'expression.

Enfin la politique de décentralisation se traduira pour la Maison pour Tous par le lancement de certaines activités dans les quartiers, la coopération avec notamment la M.J.C, de Brunoy, enfin par une participation à la formation des instituteurs remplaçants de la circonscription de Brunoy et à celle des moniteurs du Centre aéré (Club du Mercredi).

21.28 le Centre sportif - maintien des activités 72, notamment en ce qui concerne les écoles de sport - développement des séjours de ski (légèrement bénéficiaires) - organisation d'un séjour de vacances. le Centre Sportif développera l'action de décentralisation amorcée en 1972 (les Tournelles) et prévue au Taillis en 73.

22 le rayonnement

22.1 local au chapitre 21.1 précédent, les prévisions aussi bien pour l'ensemble du C.E.C. que pour chaque établissement en particulier mettent régulièrement en évidence des projets de développement du rayonnement du C.E.C, dans les différents quartiers d'Yerres et des communes voisines ; cette action maintenant indispensable sera poursuivie méthodiquement.

72.2 national et International - selon toutes probabilités et sauf arrêt brutal de notre part comme ce fut le cas fin 1972, nous continuerons à recevoir de nombreux visiteurs et journalistes.

L'affirmation récente par le Ministre de l'Education Nationale de la nécessité d'une ouverture de l'école donne toute son importance à la seule expérience d'ouverture de l'établissement scolaire et de l'enseignement qui soit menée en France depuis quatre ans.

2.3 les moyens

23.1 Equipement - la possibilité d'implanter un internat dans une propriété voisine acquise par la ville d'Yerres devrait permettre la signature d'une convention dans le cadre de la Loi du 16 Juillet 1971. Dans une première étape le bâtiment destiné au Centre de Formation Professionnelle continue serait terminé, les locaux d'hébergement et d'enseignement équipés pour Septembre 73.

On prévoit pour la même date l'équipement de la bibliothèque enfantine.

On devra en 1973 encore se limiter à un entretien minimal des locaux, il n'est en effet prévu qu'un agent d'entretien à mi-temps en plus. C'est ainsi par exemple que le nettoyage de plus d'un hectare de vitres exigerait une équipe de deux agents pendant les 2/3 du temps ouvrable (agents jeunes et payés pour un service parfois acrobatique). Les vitres continueront donc à ne pas être régulièrement nettoyées.

23.2 Personnels - l'annexe 5 ci-jointe indique quelles sont les prévisions pour 1973 en ce qui concerne les personnels : il convient de signaler que les propositions faites se situent parfois au-dessous d'un fonctionnement normal ; nous venons de l'indiquer pour l'entretien des vitres, la même démonstration au nombre d'agents près pourrait être faite pour l'entretien général, la maintenance du matériel électronique, le développement des cours du Conservatoire, le fonctionnement de la bibliothèque, etc ...

23.3 Moyens financiers - on trouvera ci-joint (en annexe 8) l'étude faite pour le 30 Octobre dans le cadre de la préparation du budget 1973. L'augmentation des charges est de 15 % au-dessus de 1972 dont 8 à 10 % pour les hausses inévitables des salaires des services et des objets indispensables à la poursuite de notre action, et le reste pour le développement des activités (en particulier les activités ski) qui sont les plus rentables.

Le montant des recettes propres se situerait lui à 44 % au-dessus des recettes de 1972.

Comme on a pu le constater à la lecture des pages précédent l'ampleur de ce budget n'a rien d'extraordinaire si on le rapporte à la masse des services fournis. Le problème vital pour le C.E.C. est de déterminer les sources de financement capables d'éviter une récession avec toutes les suites qu'elle comporterait.

.../...

3. CONCLUSION

Il ne nous appartient pas ici d'imposer une charge quelconque à quelque collectivité et administration que ce soit. Nous pouvons seulement mettre en lumière les faits suivants :

31- La participation de l'Etat au fonctionnement du CEC est exceptionnellement élevée, les populations locales reçoivent donc des services qui leur reviennent moins cher que partout ailleurs en France.

La participation du Département est exceptionnellement faible et sans rapport, non seulement avec ce qui est fait dans d'autres départements mais encore avec ce qui est fait en faveur d'autres lieux du même département.

-La participation des communes voisines dont les administrés constituent une part importante des usagers du C.E.C. (voir tableau des fréquentations - annexe 2) a été nulle en 1972 comme les années précédentes ; les services rendus représentent un coût bien supérieur à la subvention départementale, dont le bénéfice peut d'ailleurs difficilement être refusé aux yerrois aussi.

--La participation de la Ville d'Yerres (qui représente près de 5 %) de son budget), doit être diminuée du coût (chauffage, éclairage, entretien etc ...) des "bureaux du Centre Social utilisés par des services municipaux soit 40.000 F. environ.

32 Nous rappellerons que les administrations avaient subordonné le maintien de leurs subventions à la création d'un syndicat intercommunal.

La naissance du "Comité de Coordination" avait été interprétée fin 1971 comme l'amorce d'une participation des villes voisines à la vie du C.E.C. Il semble évident que le financement du CEC et donc son existence même, se trouveront mis en cause si fin 1972 une convention n'intervient pas qui fixe la part de chacune des collectivités et administrations intéressées dans l'octroi des crédits nécessaires. Le présent rapport les documents annexés peuvent fournir une base objective pour l'établissement de cette convention.

Précisons à ce propos que la voie commerciale qui consisterait à faire payer aux usagers le coût réel des services rendus serait contraire aux intentions qui ont présidé à la création de cet établissement expérimental et à la politique de l'éducation permanente qui se dessine en France comme dans les autres pays développés, et qu'elle aurait pour effet immanquable de vider le C.E.C. de ceux qui le fréquentent non sans que ce brusque reflux ne déclenche des turbulences.

33 Enfin il convient de signaler que l'attribution d'un financement même minimal s'il constitue une condition nécessaire pour la survie du C.E.C., n'y saurait cependant suffire. Il faut encore que soit assurée la participation effective de tous ceux usagers, personnels, et représentants de l'ensemble du public potentiel qui s'intéressent à son devenir. Après quatre ans d'un fonctionnement tout empirique, on voit se dessiner une structure à double étage qui donne au Comité de Coordination l'autorité qui revient aux payeurs et la possibilité de fixer les grandes masses du budget; il resterait à mettre en place un Conseil d'Administration représentatif de ceux qui "vivent le C.E.C.", responsable plus précisément de son fonctionnement. Un travail de restructuration du Conseil d'Administration apparaît donc comme indispensable à brève échéance, faute de l'engager rapidement nous laisserions développer à la fois l'indifférence et la contestation, qui sont les obstacles majeurs de toute action de développement culturel continu.

YERRES, 6 Novembre 1972

...